

## Comparatif des 2 versions du protocole sanitaire maternelle/élémentaire

Page nouveau protocole	Thème	Ajout	Suppression
6	Lavage des mains		« autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés »
10	Capacité d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 4m<sup>2</sup>/élève</li> <li>➤ Prendre en compte le nettoyage et la désinfection des locaux qui peuvent augmenter la charge de travail</li> <li>➤ Ventilation naturelle ou mécanique</li> </ul>	
15 à 18	Nettoyage et désinfection	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Précision des techniques à utiliser</li> <li>➤ Nettoyage du matériel pédagogique</li> <li>➤ Sacs poubelles dans toutes les poubelles et nettoyage quotidien des poubelles</li> <li>➤ Désinfection des « matériels à usage multiple » et « d'un matériel, jouet, qui devrait être transféré à un autre élève »</li> </ul>	« Pour rappel, l'utilisation du matériel collectif partagé entre élève est proscrite.»
20	Sanitaires	<p>« Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation »</p> <p>« S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (voir fiche de nettoyage et désinfection) »</p>	<p>« Quand cela est possible assurer l'ouverture de fenêtres pendant l'occupation des sanitaires »</p> <p><u>Vestiaires</u> : « s'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne »</p>

28-29	Salles de classe	<p>« Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique »</p> <p>« Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (<i>soit environ 4 m<sup>2</sup> par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.</i>) »</p> <p>« Port du masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées (personnels intervenant auprès des plus jeunes élèves ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation au sein de la classe). Il est recommandé dans toutes les autres situations. »</p> <p><u>Maternelle</u> : « Port du masque pour les enseignants et personnels non-enseignants en permanence. »</p> <p><u>Point de contrôle pendant la classe</u> : « veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours »</p>	<p>« Port du masque pour les enseignants et personnels non-enseignants même lorsque les distanciations sociales peuvent être respectées. »</p>
32	Gestion des circulations	<p>« Port du masque par les adultes »</p>	
35	Demi-pension	<p>« En cas d'impossibilité de restauration dans les lieux habituels dans le respect des prescriptions précédentes, la restauration pourra se faire en salle de classe sous la surveillance d'un adulte et sous forme de plateaux ou de paniers repas, dans</p>	<p>« Privilégier la restauration en salle de classe sous la surveillance d'un adulte sous forme de plateaux ou de paniers repas. »</p> <p>« Si l'organisation de l'école prévoit que les élèves apportent leur repas, les familles devront opter</p>

		le respect des règles d'hygiène et du respect de la chaîne de froid »	pour des repas froids ne nécessitant pas d'être réchauffés ou réfrigérés » « rappeler oralement les mesures barrières aux élèves au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts... » <u>Dispositions communes pendant le repas</u> : « aérer le local de prise de repas »
39-40	Récréation	« Port du masque pour les adultes »	
43	Activités sportives et culturelles	<u>Activités sportives</u> : « Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course. »	
49-51	Personnels	« Fiche thématique Personnels » « Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations. » « Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage. » « Prendre connaissance des consignes propres à l'école »	« Fiche effectifs globaux » « Mettre à disposition des masques pour les enseignants et personnels non enseignants notamment lors de présence d'élève ou de travail en espace clos sans distanciation possible. » « Rappeler d'éviter de parler fort en face des collègues (se positionner en côte à côte plutôt qu'en face), et choisir un lieu ouvert (préau, extérieur) plutôt qu'une salle fermée. » « Procéder au lavage des mains toutes les 2 heures (eau-savon préférentiellement pour ne pas épuiser le stock de gel hydroalcoolique) même si des gants sont portés. » « Afficher les consignes »

			<p>« Attribuer des zones de travail par le biais de consignes claires. »</p> <p>« Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent. »</p> <p>« Transférer le matériel d'une zone de travail (bureau ou entretien maintenance) à l'autre par dépose dans une zone d'attente, pendant quelques heures, voire une journée si la désinfection n'est pas possible. »</p> <p>« Réduire l'effectif présent en continuant le télétravail pour une partie du personnel quand cela est possible en fonction des organisations prévues par la direction de l'école ou de l'établissement. »</p> <p>« Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises »</p> <p><u>§ Infirmier, service médical, SST</u> : suppression totale</p> <p><u>Cuisiner, agent de restauration, chef de cuisine</u> :</p> <p>« s'assurer que les sacs contenant les repas soient correctement fermés »</p> <p>« Prévoir une zone de stockage des sacs hermétiques de vêtements sales et retour des vêtements propres <del>accessibles au seul livreur en veillant à limiter la co-activité et à défaut respect des distances minimales.</del> »</p> <p><u>§ transport (par le personnel de l'établissement-véhicule de service)</u> : suppression totale</p>
--	--	--	--

		<p><u>Personnels extérieurs</u> :</p> <p>« Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention auprès des élèves doivent impérativement être équipée par leur employeur ou leur cabinet, de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydroalcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance. »</p> <p><u>Salles de réunions</u> :</p> <p>« Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m<sup>2</sup> par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face »</p> <p>« Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation. »</p>	<p><u>Personnels extérieurs</u> :</p> <p>« Limiter autant que possible l'intervention des entreprises extérieures »</p> <p><u>§ entreprises extérieures</u> : suppression totale</p> <p><u>Salle de réunions</u> :</p> <p>« Aérer 10 mn toutes les heures »</p>
52-54	Cas Covid	<p>« Fiche thématique cas Covid »</p> <p><u>Symptôme chez un élève</u> :</p> <p>« En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale »</p> <p>« Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en</p>	<p>« Procédure de gestion d'un cas suspect »</p> <p><u>Symptôme chez un élève</u> :</p> <p>« Prise de la température avec un thermomètre sans contact »</p> <p>« Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France. »</p>

		<p><i>difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge. »</i></p> <p>« L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale. »</p> <p><u>Symptôme chez un adulte :</u></p> <p>« En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale »</p> <p><u>En cas de test positif chez un élève ou chez un adulte :</u></p> <p>« Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement. »</p> <p>« Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières. »</p> <p>« Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement. »</p> <p>« Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui. »</p>	<p>« Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires »</p> <p><u>En cas de test positif chez un élève :</u></p> <p>« Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques. »</p> <p><u>§ Protocole de nettoyage et de désinfection quotidien des locaux et après survenue d'un cas de COVID-19 : suppression totale</u></p>
--	--	--	--